

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-0017-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme DILLESEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Camping du lac Kir - Réalisation d'une aire de stationnement des camping cars - Convention d'affermage passée entre la Ville et la Sarl Bourgogne Vacances Loisirs en Camping (B.V.L.C.) - Avenant n° 5**

M. MARTIN au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire du camping du lac Kir et a confié depuis le 1er avril 2006 sa gestion à la société Bourgogne Vacances Loisirs en Camping (B.V.L.C.) dans le cadre d'une délégation de service public par contrat d'affermage.

Afin de permettre aux détenteurs de camping-cars séjournant à Dijon de disposer d'un stationnement adéquat, il est proposé de réaliser une aire à cet effet à l'entrée du camping, dont la maîtrise d'ouvrage et la gestion seront confiées au délégataire.

Par ailleurs, une subvention sera accordée au délégataire correspondant au coût des travaux d'aménagement.

Cette contribution de la Ville est reprise dans le projet d'avenant au contrat d'affermage annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la réalisation d'une aire de stationnement des camping cars au camping du lac Kir ;

2 - approuver le projet d'avenant n° 5 à la convention d'affermage passée entre la Ville et la Sarl Bourgogne Vacances Loisirs en Camping, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**